



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du :
18 juin 2026

Délibération n° 2026-06-18/02

Le 18 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 5 juin 2026 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Rachel ADEILAÏDE, Vice-Président.

Administrateurs en exercice : **15**

Date de convocation : **05/06/2026**

ETAIENT PRESENTS (...) : Mme ADELAÏDE, Mme DE SIMONE, Mme PAPIN, Mme PAVLOVIC, M. DESRIVIERES, Mme MASSOT-PELLET, Mme BLANC, Mme MINOUX, M. CROP, M. PILLET

PRESENTS PAR PROCURATION (...) : Mme SEDRANI

ABSENTS EXCUSES (...) : M. NAUDET, Mme KRAWIEZYK, Mme BOISMARTEL

ABSENTS (...) : M. AMEDEO

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Affectation des résultats 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

VU l'instruction comptable M57,

VU le Compte Financier Unique 2025 du CCAS approuvé par délibération en date du 18 juin 2026,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique (CFU) et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'examen du CFU 2025, un résultat de clôture en section de fonctionnement de 146 423.66 € et, en section d'investissement de 40 098.50 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

CONSTATE un résultat de clôture :

- En section de fonctionnement de 146 423.66 €
- En section d'investissement de 40 098.50 €

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260618-DEL2026-06-18-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

AFFECTE

- Au crédit du compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 146 423.66 € ;
- Au crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 40 098.50 €.

DIT que cette affectation sera reprise au budget supplémentaire 2026.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 02.07.2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 02.07.2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 02.07.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.